

**Assemblée nationale**  
**XIII<sup>e</sup> législature**  
**Session ordinaire de 2007-2008**

**Compte rendu**  
**intégral**

**Première séance du mardi 23 octobre 2007**

Présidence de M. Rudy Salles,

vice-président

La séance est ouverte.

*(La séance est ouverte à neuf heures trente.)*

1

**Maîtrise de l'immigration,**  
**intégration et asile**

*Discussion du texte de la commission mixte paritaire*

**Question préalable**

*J'ai reçu de M. Jean-Marc Ayrault et des membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche une question préalable, déposée en application de l'article 91, alinéa 4, du règlement.*

*Dans les explications de vote sur la question préalable, la parole est à M. Éric Ciotti, pour le groupe UMP.*

À l'exception de votre conclusion, madame Pau-Langevin, vos propos m'ont paru beaucoup plus mesurés que ceux de M. Braouezec. Je me félicite que vous ayez su sortir de l'excès, de l'outrance, de la caricature, pour exposer des arguments que nous respectons, même si nous les contestons.

Le débat sur l'immigration est un débat sérieux et important, puisqu'il va conditionner la vie de millions de personnes dans les décennies qui viennent. Il mérite que nous le dépassionnions et que nous trouvions, ensemble, la voie du consensus qui a jusqu'à présent fait défaut dans notre pays – un consensus qui s'est imposé dans la plupart des pays de l'Union européenne qui ont su se rassembler au-delà des clivages idéologiques sur ces questions de l'immigration et les solutions qu'il convient d'y apporter dans un cadre républicain.

Ce consensus me paraît pouvoir se bâtir sur trois grandes idées : favoriser l'intégration, lutter contre l'immigration clandestine, assurer le développement des pays d'où provient l'immigration. Notre

débat aurait été beaucoup plus utile si nous nous étions limités à évoquer ces trois questions qui devraient nous rassembler. Malheureusement, l'opposition a une nouvelle fois préféré engager des polémiques, des débats politiques qui font peur en soulevant de fausses inquiétudes, des débats nourris de contrevérités et de fantasmes.

J'appelle nos collègues à accomplir leur révolution idéologique afin de nous permettre d'avancer concrètement sur la question de l'immigration. Il faut pour cela que vous changiez, que vous preniez la mesure de la réalité des choses. Il en va de l'intérêt des étrangers dans notre pays, car il n'est plus acceptable que des étrangers soient victimes du racisme et de la haine de l'autre, des sentiments que nous devons tous condamner avec force. Vous y contribuerez en bannissant de vos propos certains excès, certaines outrances qui n'ont pas leur place dans notre débat. Le texte qui nous est proposé est utile et pertinent et j'aimerais que nous saluions ensemble l'action du ministre de l'immigration, Brice Hortefeux, qui a considérablement fait avancer l'appréciation des Français en faveur d'une immigration choisie.

Nous considérons que les motivations de la question préalable qui vient d'être exposée ne sont pas pertinentes. Ainsi, il n'y a pas lieu de prêter à ceux qui soutiennent ce texte des arrière-pensées qui ne seraient pas conformes aux valeurs de la République. Vous n'avez pas le monopole de la générosité et de l'antiracisme, nous y sommes attachés tout autant que vous !

Ce texte, nous vous le rappelons, offre des protections aux étrangers en favorisant leur parcours d'intégration. Comment pouvez-vous contester que l'on favorise l'apprentissage de la langue française pour les étrangers s'apprêtant à rejoindre le sol national ?

Comment pouvez-vous contester que les immigrants aient à connaître les valeurs de la République ? La connaissance de ce qui devrait nous rassembler est-elle inutile ? Ce texte, qui offre des garanties fondamentales en la matière et aidera les étrangers à réussir leur parcours d'intégration, constitue un atout dont une république ne saurait se dispenser.

Nous considérons, contrairement à vous, que ce texte est très utile dans la mesure où il favorise le codéveloppement et le parcours d'intégration, et offre des protections nouvelles aux étrangers. Il nous semble que, loin d'être dangereux, il constitue au contraire un garde-fou contre certaines dérives. Ce qui nous différencie de vous, c'est notre volonté de lutter de toutes nos forces contre l'immigration clandestine, qui porte atteinte en permanence à la cohésion de notre pacte social et républicain. Ce sont les mesures de régularisation massive engagées en 1997 qui ont fait le plus de tort aux étrangers. (« *Eh oui !* » sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)

Nous pouvons aujourd'hui adopter un texte de nature à réparer les erreurs coupables du passé. C'est pourquoi le groupe UMP rejettera cette question préalable.

### *Discussion générale*

La parole est à M. Éric Ciotti.

Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le rapporteur, mes chers collègues, je veux tout d'abord vous faire part de mon indignation devant les propos que nous venons d'entendre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) Certains mots n'ont pas leur place dans cet hémicycle. « Actes ignobles », « loi xénophobe », « rafles » : soyez donc plus mesuré dans vos propos, monsieur Lecoq ! Ils sont tellement excessifs qu'ils en sont ridicules.

Mais on ne peut pas se laisser insulter. Tout comme vous, nous sommes attachés aux principes de la République. Et nous les défendons depuis des années beaucoup mieux que vous !

Nous voici donc parvenus au terme du débat qui, incontestablement, fera date.

Monsieur le ministre, vous avez maintenu le cap en dépit des attaques les plus outrancières, pour réaffirmer la nécessité pour notre pays de conduire, sans faille, une politique d'immigration choisie. Ce débat fut passionné jusqu'à la démesure, mais il fut utile. Je voudrais vous rendre hommage pour la considération, le respect et l'écoute dont vous avez fait preuve à l'égard du Parlement dans ces débats, mais aussi pour l'équilibre entre fermeté et humanisme dont vous avez fait preuve en toutes circonstances durant l'examen du texte.

Ce texte répond à une attente clairement affirmée par nos concitoyens lors de la dernière élection présidentielle. Les Français souhaitent une politique de l'immigration dans laquelle l'arrivée des migrants est voulue, préparée, organisée et maîtrisée. C'est à la poursuite de ces objectifs que le Président de la République s'était engagé. C'est à leur respect que nous nous attelons, aujourd'hui, avec ce texte, qui définit une politique d'immigration concertée reposant sur la maîtrise des flux migratoires, la réussite de l'intégration des immigrés et l'aide au développement des pays d'origines.

L'immigration et l'intégration constituent des sujets importants et graves.

Chers collègues de l'opposition, pourquoi avoir si peu parlé du dispositif de préparation au parcours d'intégration républicaine, qui est le pilier de ce projet, des ressources requises pour réussir l'intégration, du contrat d'accueil et d'intégration pour la famille, de la nécessaire connaissance des valeurs de la République ?

Vous vous êtes bien gardés de mettre en avant les mesures améliorant la situation des immigrés. De même, on a peu parlé, et vous avez très peu parlé, des mesures améliorant la situation des immigrés, telle que l'application jurisprudentielle de la Cour européenne des droits de l'homme en matière de recours, ou de celle permettant le développement des pays d'immigration avec le livret d'épargne codéveloppement qui va donner à cette politique une tout autre ampleur.

C'est l'ensemble de ces mesures qui dessine un projet juste, équilibré et efficace.

Le principal enjeu de ce projet de loi concerne l'immigration familiale. Nous réaffirmons bien sûr notre attachement à l'immigration familiale, mais il n'était plus possible de laisser dériver « au fil de l'eau » une immigration aussi importante sans s'interroger sur notre capacité à intégrer ces primo-arrivants.

Je le rappelle, l'immigration familiale est le principal vecteur d'immigration sur notre territoire. En 2005, 92 380 titres de séjour ont été délivrés au titre de cette immigration et 11 000 au titre de l'immigration économique. Personne ne peut se satisfaire de ce déséquilibre.

Il devenait donc urgent de mieux encadrer cette immigration et de privilégier l'immigration économique choisie.

Il était tout aussi indispensable de faciliter et d'améliorer l'intégration des immigrés. Pour nous, une intégration réussie repose d'abord sur le respect de notre identité nationale. La maîtrise de la langue française constitue une condition *sine qua non* de l'intégration de l'étranger dans le pays d'accueil, comme l'est l'apprentissage des valeurs de la République.

La France s'est construite au cours des siècles sur un socle de valeurs qui nous rassemblent : la laïcité, l'égalité entre les hommes et les femmes, la liberté des consciences.

Pour que l'intégration réussisse, il faut expliquer et transmettre sans relâche ces valeurs à ceux qui souhaitent rejoindre notre pays. C'est à cet objectif que répond le contrat d'intégration pour la famille.

Nous avons aussi la conviction que l'intégration ne peut réussir que par le travail, non par l'assistance. C'est tout le sens de l'engagement du Président de la République, pour lequel l'étranger sollicitant le regroupement familial devra disposer des ressources lui permettant de faire vivre décemment sa famille, sans recourir aux prestations sociales. Ce projet de loi prévoit ainsi que les ressources exigibles seront au minimum équivalentes au SMIC, voire à 1,2 SMIC pour les

familles nombreuses.

Pour certains, cette mesure serait attentatoire aux droits de l'homme, au droit de mener une vie familiale normale. Mais en quoi le fait de laisser rentrer sur notre territoire des étrangers qui n'ont pas les moyens d'y vivre dignement est-il plus conforme aux droits de l'homme ? Le droit à une vie familiale normale n'est-il pas réduit à sa plus simple expression, lorsque des familles de dix personnes vivent dans quelques mètres carrés ?

Pour sa part, le groupe UMP considère qu'il est du devoir de la République de ne plus laisser des situations de précarité insupportables et inacceptables se développer, pour ne plus voir des familles entières perdre la vie dans des immeubles insalubres, comme ce fut le cas à Paris en août 2005.

Il est trop simple de se cacher derrière des grands principes, lorsque des gens vivent dans la misère et le dénuement. Nous, nous faisons le choix du courage, de la responsabilité et du pragmatisme.

Enfin, je voudrais insister sur un point essentiel. Nous sommes convaincus que la réussite de l'intégration des étrangers en France ne sera possible que si l'immigration clandestine est combattue avec la plus extrême vigueur. C'est cette immigration clandestine qui explique, sans l'excuser, le sentiment de rejet des étrangers qui s'est beaucoup trop développé, et de façon dangereuse, dans notre pays. Le caractère massif des régularisations conduites par les gouvernements socialistes successifs ont, à cet égard, beaucoup coûté à notre pays et ont complètement déséquilibré nos politiques d'immigration, en ouvrant un formidable appel d'air à l'immigration clandestine.

Malheureusement, je crois que vous n'avez toujours pas compris vos erreurs. Comment ne pas évoquer dès lors l'irrationalité et le caractère totalement irréel du débat sur le test ADN ? Thierry Mariani lui-même l'a dit, cet amendement ne méritait ni la publicité ni l'indignité dont il a été l'objet.

J'ai approuvé personnellement, comme l'immense majorité du groupe UMP, le recours à ce test, qui, ne l'oublions pas, offre d'abord des droits aux étrangers, mais répond aussi à cette impérieuse nécessité de mieux lutter contre les fraudes.

La fausse générosité et l'humanisme de salon ne répondront pas au problème de l'intégration des étrangers ni au problème de l'immigration, que certains continuent toujours de nier.

Je salue l'approche équilibrée, dans un contexte particulièrement difficile, que le ministre a su avoir face à ce débat. Les garanties qu'il a apportées, notamment le caractère gratuit du test, mais aussi le recours à un juge dans la procédure, nous ont permis de nous rapprocher d'une disposition déjà appliquée, sans drame, sans polémique stérile, dans douze pays de l'Union européenne.

Mais le débat a incontestablement dérivé, et je le regrette. Certains ont délibérément voulu masquer la réalité et tromper les Français. À gauche, caricatures, contrevérités et outrances ont été au rendez-vous ; elles ont servi de paravent à l'absence totale de position cohérente sur l'immigration. De façon plus surprenante, elles se sont aussi manifestées de l'autre côté de l'échiquier politique, de la part de quelques-uns qui ont voulu à bon compte se racheter une virginité morale qu'ils avaient perdue depuis bien longtemps.

Monsieur le ministre, il est à votre honneur d'avoir, dans le respect des valeurs fondamentales de la République, tenu fermement le cap pour maintenir l'efficacité de votre projet de loi. C'est pourquoi nous voterons ce texte avec conviction et avec la certitude qu'il sera efficace. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)